



Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

ARRETE
Portant composition
d'une commission administrative paritaire

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat,

Vu le décret n°2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps,

Vu l'arrêté du 11 septembre 2014 relatif à la création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration de l'Etat rattachés aux ministres chargés des affaires sociales,

Vu le procès verbal des opérations de dépouillement de vote en date du 8 décembre 2014 suite aux élections professionnelles du 4 décembre 2014,

Sur la proposition du secrétaire général,

ARRESENT

Article 1^{er} : La composition nominative de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'Etat, est fixée comme suit :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires

M. Joël BLONDEL	Directeur des ressources humaines, Président,
M. Yvon BRUN	Sous-directeur à la direction des ressources humaines,
Mme Stéphanie MORK	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle,
Mme Maureen MAZAR	Directrice régionale adjointe à la DRJSCS de Haute-Normandie,

M. Bruno DROLEZ	Directeur général adjoint de la DIRECCTE Nord Pas de Calais,
Mme Mylène DEMAUVE	Attachée d'administration hors classe à la direction des ressources humaines
M. Philippe PENICAUD	Chef de la mission des cadres dirigeants et supérieurs à la direction des ressources humaines

Membres suppléants

M. Eric LEDOS	Chef de service à la direction des ressources humaines,
Mme Evelyne BONNAFOUS	Adjointe au sous-directeur des carrières, des parcours et de la rémunération à la direction des ressources humaines
Mme Claudine BALLAND	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle,
Mme Bernadette VIENNOT	Responsable de l'unité territoriale de Haute Marne,
Mme Nadine DAN	Attachée d'administration de l'Etat hors classe à la direction des ressources humaines
M. Cheikh LO	Conseiller d'administration des affaires sociales au comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
M. Philippe ESPEZEL	Secrétaire général à la DRJSCS de Midi-Pyrénées

Représentants du personnel :

Membres titulaires

Membres suppléants

Listes

Attachés d'administration hors classe :

M. Maurice MENDES DA COSTA	M. Bernard LIDUENA	CFDT
M. Robert GUTIERREZ	M. Daniel ANGHELOU	CGT

Attachés principaux d'administration :

M. Thierry CASTAGNO	M. Cédric CHAMBON	CFDT
M. Thierry CATELAN	M. Marc GIBAUD	UNSA

Attachés d'administration :

Mme Emeline GALABRUN	M. Stéphane L'HOMEL	CFDT
M. Olivier ROCHE	Mme Lydie VINCK	CGT
M. Jacques EBOKO	M. Jacky HAZIZA	UNSA

Article 2 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **23 MARS 2015**

Pour les ministres et par délégation
Le Directeur des ressources humaines



Joël BLONDEL